



DÉBAT PUBLIC PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER DE FÉCAMP

**Réunion de lancement
Fécamp, le 25 mars 2013**

« Transition énergétique et présentation du projet »

Commission particulière du débat public

- Olivier GUÉRIN, Président
- Alain CAPMAS, membre
- Joëlle FODOR, membre
- Dominique PLANCHON, membre
- Jean-Paul ESCANDE, membre

Maitrise d'ouvrage

- Damien LEVECQUE, coordinateur de projet
- Bertrand ALLANIC, directeur de projet
- Pierre PEYSSON, chef de projets

(Début de la réunion à 18 h 30)

Patrick JEANNE, maire de Fécamp, rappelle que le travail sur le projet de parc éolien a débuté en 2007 et se félicite du retour du débat sur le plan local. Il ajoute que la ville de Fécamp bénéficie d'une expérience dans le domaine des éoliennes et compte déjà de nombreux initiés aux enjeux de ce projet. Patrick JEANNE conclut son intervention sur le caractère démocratique de ce débat public et le souhait qu'il forme pour sa bonne tenue.

Présentation du débat public

Olivier GUÉRIN, président de la Commission Particulière de Débat Public (CPDP) explique la procédure du débat public, qui se déroulera du 20 mars 2013 au 20 juillet 2013 et portera sur l'opportunité du projet de parc éolien en mer de Fécamp, ses objectifs et ses grandes caractéristiques.

Les principales thématiques de ce projet concernent :

- les emplois et la formation professionnelle,
- les paysages et le tourisme,
- le temps du chantier,
- l'environnement et la biodiversité,
- les pêcheurs professionnels et usagers de la mer.

En marge de ces thématiques, le débat portera également sur le raccordement du parc assuré par Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Olivier GUÉRIN rappelle que la CPDP, indépendante et neutre, permet à tout un chacun de s'informer sur le projet et de poser des questions. Le rôle de la CPDP est d'organiser le débat public et d'y garantir la transparence de l'information, l'équivalence d'expression et de participation et le caractère argumenté des avis exprimés. Olivier GUÉRIN décline les modalités de participation du public à travers les avis, contributions et cahiers d'acteur. Il invite les participants du débat à consulter le site Internet de la CPDP, à poser leurs questions et à intervenir sur les forums de discussion. Après avoir précisé le calendrier, Olivier GUÉRIN rappelle que le débat public fera l'objet d'un compte-rendu (rédigé par la CPDP) et d'un bilan (rédigé par le président de la Commission Nationale de Débat Public). Trois mois après la publication de ces documents, le maître d'ouvrage fera connaître sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet.



Le développement des énergies renouvelables

Julien THOMAS, adjoint au chef de bureau des énergies renouvelables (ministère du Développement durable), présente le cadre général de la politique de développement des énergies renouvelables en France, en insistant notamment sur trois aspects :

- *les objectifs européens et français en matière de développement des énergies renouvelables*, avec l'objectif communautaire des 3x20 et l'objectif français de + 23 % d'énergies renouvelables en 2020,
- *l'appel d'offres « éolien en mer »*, lancé sur 5 zones, afin de développer 3000 Mégawatts de production électrique. L'annonce des lauréats a eu lieu en avril 2012. La phase actuelle est celle de levée des risques. Julien THOMAS évoque le lancement d'un nouvel appel d'offres portant sur deux zones, afin de garantir l'existence de la filière,
- *le débat national sur la transition énergétique*, lancé par le gouvernement, qui participe de la volonté de réduction de 50 % de la part du nucléaire en France. Les avis et recommandations afférents à ce débat devraient être synthétisés et déboucher sur un projet de loi en automne.

Questions de la salle

Guillaume BLAVETTE (réseau « sortir du nucléaire ») s'interroge sur l'opportunité de ce débat public et rappelle qu'un Comité de pilotage du projet avait été mis en place en juin 2012. Il explique qu'une proposition de débat public global sur l'éolien offshore avait été émise par le vice-président de la CNDP.

En réponse, Julien THOMAS affirme que le fait d'avoir été retenu comme d'être lauréat ne préjuge en rien de l'issue des procédures d'autorisations administratives. Il assure ensuite que les instances de concertation et de suivi dureront toute la vie du projet et associeront l'ensemble des parties prenantes.

Sylvie BARBIER (Haute Normandie Nature Environnement, membre du Conseil maritime de façade, présidente de la Commission « milieux-vivants ») évoque l'effort financier allemand porté sur l'adaptation des réseaux de transports d'électricité aux énergies intermittentes. Elle s'interroge sur les efforts (français) envisagés pour favoriser l'adaptation du tissu électrique du territoire aux énergies intermittentes.

Éric FOURNIER (RTE) lui répond que, dans le cadre du raccordement du 1^{er} appel d'offres, la puissance a déjà été optimisée, si bien qu'il n'y a pas nécessité de renforcer les réseaux pour le raccordement des éoliennes. Il précise que ces questions seront abordées plus largement dans le cadre de la réunion du 25 juin.

Alain PLANTAZ (Europe écologie les verts, Fécamp) s'enquiert des enjeux relatifs à la sobriété énergétique.

Julien THOMAS lui répond que les enjeux de sobriété énergétique seront abordés dans le cadre du débat national sur la transition énergétique, qui doit être décliné dans les régions.

Présentation du projet

Yvon ANDRÉ, Président d'EDF Energies Nouvelles (EDF EN) et de la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises, présente les partenaires d'EDF EN, puis rappelle les enjeux français de lutte contre le changement climatique. Il note que l'appel d'offres se présente comme une opportunité importante de développement d'une filière industrielle dans la région, notamment en perspective du retard français en matière de développement des énergies renouvelables. Yvon ANDRÉ décline ensuite les atouts de la Haute-Normandie en matière d'éolien, évoque les perspectives d'emploi et rappelle les concertations engagées avec les acteurs de la pêche et du tourisme.



Bertrand ALLANIC, directeur de projet EMF, présente les acteurs du projet : EDF EN, DONG energy, et WPD Offshore. Ces trois acteurs sont associés à Alstom, pour le développement d'une turbine de 6 mégawatts.

Bertrand ALLANIC aborde le contexte énergétique, puis explique que le projet soumis au débat public porte sur un parc de 83 éoliennes d'une puissance totale de 498 mégawatts, situé à 13 km au large de Fécamp. Les raisons de la localisation sont d'ordre technique (vents soutenus et profondeur d'eau limitée) et d'ordre industriel (infrastructures portuaires du Havre et Fécamp). La durée de l'exploitation du parc est prévue pour 25 ans. Bertrand ALLANIC rappelle que des réunions préalables de concertation ont débouché sur une limitation de la visibilité du parc, sur l'augmentation de la puissance de l'éolienne afin de réduire l'emprise de surface maritime nécessaire (65 km² contre 88 km² initialement prévus) et sur l'installation des éoliennes dans le sens du courant.

Il présente ensuite les différentes étapes du calendrier, puis décline les caractéristiques techniques du projet, qui produira environ 1800 gigawattheures/an. La production des éoliennes sera assurée 90 % du temps (soit un meilleur rendement que l'éolien terrestre).

Il précise que le projet représente 2 milliards d'euros d'investissement, avec des coûts de maintenance et d'exploitation de 60 millions d'euros par an. Il générera la construction de 4 usines par Alstom (deux à Saint-Nazaire et deux à Cherbourg), pour 1000 emplois directs et 4000 emplois indirects. La fabrication des fondations mobilisera 600 emplois, tandis que l'assemblage des éléments de la turbine représentera 200 emplois. L'exploitation et la maintenance seront assurées à Fécamp via la création d'une base, avec une centaine d'emplois sur toute la durée d'exploitation. Les acteurs économiques de Fécamp seront référencés (PME et PMI) et un dispositif de formation sera mis en place avec la région.

Présentation d'un film de 5 minutes.

Questions de la salle

Olivier GUÉRIN rapporte une question sur la facture de 2 milliards d'euros.

Damien LEVECQUE précise que la facture sera payée par EDF EN, Dong Energies, et WPDA offshore.

Bernard SCHUMPP (collectif Pulse) demande aux élus quel sera le coût total de ce projet pour le citoyen.

Bertrand ALLANIC assure que le coût de 2 milliards d'euros intègre l'ensemble des investissements, y compris celui du raccordement, qui est à la charge du maître d'ouvrage.

Anne GUERRAND demande ce qui se passera en 2045.

Bertrand ALLANIC explique qu'à cette date, le maître d'ouvrage devra démanteler le parc, ainsi qu'il est prévu dans le cahier des charges de l'appel d'offres et dans le cadre d'un plan validé par le préfet.

Olivier GUÉRIN rapporte des questions écrites sur le démantèlement, son coût, sur le financement de la remise en l'état des sites et sur la durée prévue de l'exploitation.

Damien LEVECQUE répond que le coût du démantèlement n'est pas connu de manière précise. Les estimations portent sur un montant similaire au coût des opérations de construction. Il précise que des provisions ont été prévues pour la désinstallation. La durée prévue de l'exploitation est de 25 ans. L'investissement sera amorti sur 20 ans. La durée de concession porte sur 30 ans.

Jacques CAUCHIES demande comment se fera le transport des composants, nacelles, mats et pales (par voie terrestre ou par voie maritime).

Bertrand ALLANIC lui répond que le transport s'effectuera exclusivement par voie maritime.



Guillaume BLAVETTE questionne sur la pertinence du choix industriel opéré et affirme que les machines prévues n'ont pas prouvé leur performance. Il se demande pourquoi le maître d'ouvrage n'a pas fait le choix de l'éolienne M 5000, aujourd'hui commercialisée par Areva. Il ajoute que le groupe Areva propose la création de deux établissements industriels au Havre et dispose d'une machine aboutie et non d'un prototype comme Alstom.

Bertrand ALLANIC se félicite que deux constructeurs français proposent des éoliennes sur le marché français. Le choix d'Alstom se justifie par des raisons techniques : la puissance supérieure de la turbine Alstom permet de limiter le nombre d'éoliennes ; la turbine Alstom bénéficie en outre d'un entraînement direct (pas de boîte de vitesse), ce qui constitue un élément primordial en termes de maintenance et de fiabilité.

Bernard SCHUMPP s'enquiert des taxes et redevances dont le produit aux communes littorales dans le cadre de la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Pierre PEYSSON indique qu'une taxe de 14 500 euros/mégawatt (7 millions d'euros au global) est prévue : 50 % du montant de cette taxe seront reversés aux communes littorales en fonction de plusieurs critères (notamment la distance au parc), 35 % au Comité national des pêches et 15 % seront destinés à des projets sur la façade.

Jacques CAUCHIES demande si une taxe sera prélevée sur le courant utilisé par les habitants [de la région].

Damien LEVECQUE indique qu'il y a des tarifs d'achat spécifiques, définis pour une période de 20 ans et compensés par la contribution au service public d'électricité. Cette compensation est estimée à 25 euros par ménage et par an.

Dominique PLANCHON (CPDP) rapporte des questions écrites relatives à :

- la nature des mesures prévues en faveur de la biodiversité, de la pêche amateur, de la pêche professionnelle, de la préservation des sites naturels de plongée et des sites de reproduction de la faune,
- la création d'une réserve de poissons ou crustacés,
- la visibilité du parc et aux possibilités d'adaptation de la couleur du revêtement des éoliennes.

S'agissant des deux premières questions, Pierre PEYSSON explique que des études sont menées sur le site depuis 2007 pour définir l'état initial de l'environnement. Cet état sera présenté dans le cadre d'une étude d'impact chargée de définir les conséquences du projet sur la faune et la flore. L'étude d'impact sera normalement consultable à l'été 2014. Des études plus spécifiques seront menées avant, pendant et après le projet pour comparer les évolutions de l'environnement. Le projet bénéficie en outre des retours d'expérience danois sur les impacts environnementaux. Concernant les usages, Pierre PEYSSON explique qu'une Commission maritime devrait statuer sur les règles qui régiront le parc. Pour ce qui a trait aux zones de reproduction, il évoque un « effet réserve », avec une colonisation des fondations par la biodiversité. Concernant les couleurs des éoliennes, il explique qu'elles sont conformes à une réglementation très stricte, définie notamment par l'aviation civile.

Dominique PLANCHON rapporte une question écrite relative à la gêne potentielle du câble de raccordement pour les bains de mer et pour l'activité touristique du front de mer.

Jean-Paul LAROCHE (RTE) affirme que la solution privilégiée par RTE – sous réserve de possibilité technique – porte sur un câble sous-terrain. En ces circonstances, les usages des habitants ne se verront pas modifiés.

Dominique PLANCHON rapporte une question écrite relative à l'emploi et à la formation des personnes recrutées au niveau local. L'intervenant à l'origine de la question souhaite en outre la tenue d'une réunion publique sur ce thème.



Damien LEVECQUE déclare que le maître d'ouvrage participe aujourd'hui à de nombreux forums de présentation des métiers de l'éolien en mer (forum IDEM, au Havre). Il ajoute que les offres d'emploi seront publiées par les maisons de l'emploi locales. Bertrand ALLANIC précise que le maître d'ouvrage travaille avec l'éducation nationale pour mettre en place une formation spécifique aux métiers de la maintenance pour l'éolien en mer.

Dominique PLANCHON rapporte une question relative au niveau de qualification des emplois induits par le projet. L'intervenant souhaite également des informations complémentaires sur les effets de la puissance du vent sur le fonctionnement des éoliennes. Il s'interroge en outre sur l'alignement du parc par rapport à l'entrée du port et par rapport à la plage.

Bertrand ALLANIC explique que la production des éoliennes sera continue pour des vitesses de vent situées entre 10 km/h et 90 km/h.

Interventions de la salle

Patrick DOMENGET témoigne de son impatience vis-à-vis du débat public et s'interroge sur ses modalités, notamment vis-à-vis des collégiens. Il déplore que leur accès au débat soit limité au seul aspect de la formation professionnelle et propose d'étendre les thèmes auxquels les élèves pourront participer.

Olivier GUÉRIN rend compte des difficultés afférentes aux horaires du débat. Il précise que si les réunions publiques ont été organisées à l'attention des adultes, il n'y a pas d'exclusivité. Les élèves peuvent également participer au débat en ligne et se rendre en mairie et dans les bureaux de la CPDP pour s'informer.

Olivier MESLIN LE BAIL témoigne du fait qu'il est possible de se reconvertir de la pêche à l'éolien offshore.

Claude TALEB (vice-président du Conseil régional, représentant des élus Europe-écologie) rappelle l'importance des enjeux en matière d'emplois, de biodiversité et de pêche. Il dit être favorable au projet, qui témoigne des ambitions françaises à sortir de la dépendance énergétique fossile et surtout nucléaire. Claude TALEB rappelle Fukushima, puis assure qu'il est possible de s'affranchir de cette dépendance nucléaire à l'échelle d'une génération. Il ajoute que le projet devra démontrer, sous réserve de conditions économiques et sociales acceptables, qu'il est possible d'exploiter les gisements de nouvelles énergies renouvelables. Claude TALEB souligne encore le retard de la France en la matière par rapport à ses homologues européens, notamment l'Allemagne, parvenue à une production de 58 % de son électricité grâce aux énergies renouvelables (dont 28 % du total avec de l'éolien). Il conclut son intervention sur les perspectives de ce projet en matière d'emploi pour la région.

Pierre SIMON (représentant l'association ECOREFE -Ecologie dans la Région de Fécamp) propose de faire passer le câble de RTE par Antifer pour aller ensuite directement sur Le Havre.

Jean-Paul LAROCHE (RTE) assure que toutes les solutions, y compris celle d'Antifer, ont été étudiées. Le passage du câble par Antifer engendrerait un coût plus élevé du raccordement et un doublement de la longueur dudit câble avec des risques plus élevés.

Estelle GRELIER (présidente de la Communauté de communes de Fécamp) souligne que la Communauté de communes de Fécamp a travaillé depuis 2007 à la mise en place d'un Comité de pilotage local réunissant les élus du littoral et les usagers de la mer. C'est à travers ce Comité local que le zonage a pu être pré-dessiné. Estelle GRELIER rappelle également que la Communauté de communes de Fécamp a été la première à organiser son forum sur les énergies renouvelables. Elle ajoute que la Communauté de communes de Fécamp s'impliquera dans la constitution d'une filière de développement économique, dont Fécamp doit être le cœur. Estelle GRELIER interpelle le maître d'ouvrage sur l'importance de la formation et du recours à la main-d'œuvre locale.



Pierre PEYSSON salue le rôle de la Communauté de communes de Fécamp dans l'organisation de forums des métiers. Il ajoute que les emplois créés sur Fécamp seront des emplois qualifiés (techniciens, logisticiens, ingénieurs, marins), puis assure que le maître d'ouvrage travaillera – avec les territoires et la région – à la promotion d'un dispositif global permettant aux Fécampoïses de travailler au Havre et aux Havrais de travailler à Fécamp.

Sylvie BARBIER se réjouit du sérieux des études menées par le maître d'ouvrage sur les impacts environnementaux. Elle souligne que ce projet pourra permettre de reconstituer les populations halieutiques et favoriser l'enrichissement de la diversité marine. Pour autant, elle témoigne de ses inquiétudes vis-à-vis des projets de développement sur le littoral, qui doit à l'amélioration de celui-ci. Enfin, rappelle la tenue de deux séminaires (à Caen, le 2 avril, et à Boulogne, le 4 avril) sur la défense de la mer et du littoral.

Véronique BÉRÉGOVOY (vice-présidente de la région Haute-Normandie) revient sur les enjeux et les défis que représente ce projet pour la région. Elle rappelle que la région se situe en tête des régions émettrices de gaz à effet de serre (GES) par habitant, en deuxième position en termes de consommation d'énergie et en troisième position en termes de production d'énergie. Cette situation invite la Haute-Normandie à s'ouvrir à de nouvelles perspectives en matière de réduction des consommations, de sobriété et de développement des énergies renouvelables. Véronique BÉRÉGOVOY se demande d'ailleurs pourquoi ces chantiers éoliens offshore n'ont pas été portés plus tôt, au regard des potentiels locaux et régionaux du territoire.

Alain PLANTAZ (Europe écologie les verts, Fécamp) exprime, au nom de son groupe local, sa satisfaction de voir se tenir ce débat public. Il ajoute que son groupe local est favorable à l'implantation du parc éolien offshore à Fécamp, puis rappelle les engagements français et européens en termes de réduction des GES et de sobriété. Alain PLANTAZ souhaite que les retombées financières de ce projet renforcent l'économie et servent à une meilleure gestion de l'énergie du territoire. Il demande donc que les aides soient éco-conditionnées. Alain PLANTAZ rappelle ensuite le défi représenté par la coexistence d'usages et d'enjeux variés et affirme que des options à moindre impact devront être trouvées, dans le cadre d'une gestion adaptative, qui rectifiera les interactions [avec l'environnement] tout au long du processus.

Les questions étant épuisées, Olivier GUÉRIN rappelle que la prochaine réunion générale aura lieu le vendredi 12 avril 2013 à Saint-Jouin-Bruneval. Il ajoute que si l'atelier thématique du mardi 2 avril est dédié à la formation professionnelle, d'autres sujets sur l'éolien y seront abordés.

(Clôture de la réunion à 20 h 35)